



Brèves

DANS **BULLETIN ERSUMA DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE 2019/9 N° 25**, PAGES 14 À 14
ÉDITIONS **ORGANISATION POUR L'HARMONISATION EN AFRIQUE DU DROIT DES AFFAIRES (OHADA)**

Date de mise en ligne : 07/01/2026

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://droit.cairn.info/revue-bulletin-ersuma-de-pratique-professionnelle-2019-9-page-14?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA).

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://droit.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

BRÈVES

ACTUALITÉS

La session de formation sur le thème : **"Mastering the new legal framework on arbitration and mediation in the OHADA Space"** (en anglais), prévue à Douala, du 16 au 20 septembre 2019 a été reportée au mois décembre 2019.

La 48^{ème} session du Conseil des Ministres de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) tiendra ses travaux le 1er et 2 octobre 2019 dans la salle de conférences de l'hôtel Ceiba de Bissau (Guinée Bissau). Elle sera précédée de la réunion de coordination des activités des Institutions de l'OHADA et celle du comité des experts.

RECHERCHE

PUBLICATION DU N°8 DE LA REVUE DE L'ERSUMA

Le numéro 8 de la Revue de l'ERSUMA est désormais disponible en format papier et numérique.

Prix à l'unité : 10.000 francs CFA.

Prix sur abonnement (02 numéros): 17.000 francs CFA.

Pour tout abonnement ou envoi de contribution à la Revue, veuillez écrire à : ERSUMA 02 BP 353 Porto-Novo, République du Bénin ou à ersuma@ohada.org

APPELS À CONTRIBUTIONS :

« Prochains numéros du Bulletin ERSUMA de Pratique Professionnelle 2019 ». Délai de soumission : au plus tard le 15 de chaque mois.

DOCUMENTATION (NOUVEAUTÉS)

- La recherche de l'équilibre contractuel dans le cautionnement : regards croisés entre le droit français et le droit OHADA/DIBANGUE Guy
- Sûretés réelles et droits de propriété industrielle dans l'espace OAPI/OHADA : les sûretés réelles en matière de propriété industrielle/KOFFI N'GORAN Kevin
- L'exequatur des décisions judiciaires dans l'espace OHADA : de la nécessité à l'inutilité/AZALOU Michel Romaric
- Dicionario juridico português-francês/LOPES Oscar Manuel Aires
- OHADA Guide des procédures collectives/YAO Koffi, Noël
- La justice, ses métiers, ses procédures/KUATE TAMEGHE Sylvain Sorel
- Le devoir de l'arbitre de se conformer à sa mission/GIRAUD Paul
- OHADA, droit de l'arbitrage, étude des missions de l'arbitre : tableau de bord du praticien de l'arbitrage commercial/KUIMO NKENNI MBEMO Bertrand

LIBRAIRIE (NOUVEAUTÉS)

- Analyse critique de l'effectivité du droit OHADA du recouvrement des créances/ZERBO Alain G. (22.500 FCFA)
- SYCOHADA révisé : Liste complète des comptes du Plan comptable général OHADA/MABUDU Joël ; MIGAN Christian (3.000 FCFA)
- Le référentiel comptable OHADA révisé avec les normes IFRS, tome 1/ NDENE Martin Dieudonné (35.000 FCFA)
- Le référentiel comptable OHADA révisé avec les normes IFRS, tome 2/ NDENE Martin Dieudonné (35.000 FCFA)
- Les délais en procédure pénale camerounaise entre célérité et droit à un procès équitable/KITIO Edouard (15.000 FCFA)

FORMATIONS RÉALISÉES

- L'Atelier National de Renforcement de Capacités sur le thème : **« L'entrepreneuriat coopératif agricole au Congo et l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Coopératives dans l'espace OHADA »**, s'est effectivement déroulée du 30 juillet au 02 août 2019 à l'hôtel Elonda à Brazzaville (Congo) avec 68 auditeurs.

PROCHAINES FORMATIONS

- Sessions de formation F14 du 07 au 11 octobre 2019 à l'hôtel Riviera Royal Conakry (Guinée) sur les thèmes n°1 : **"Guide méthodologique d'élaboration des comptes consolidés et combinés (version D4C)"**, n°2 : **"Gestion stratégique des recouvrements et des voies d'exécution"** et n°3 " Lecture et analyse des états financiers du SYSCOHADA révisé par des non financiers".
- Session de formation le thème : **"La saisine de la CCJA en matière contentieuse : comment éviter l'irrecevabilité ?"** du 21 au 23 octobre 2019 au siège de la CCJA à Abidjan (Côte d'Ivoire).

Consulter en ligne notre catalogue des formations 2019 en cliquant sur le lien ci-dessous :

<http://www.ohada.org/attachments/article/2926/Catalogue%20ERSUMA%202019'.pdf>

Pour des détails, écrire à : ersuma@ohada.org ou appeler le +229 97 97 05 37

LE COIN DU JURILINGUISTE

LE COIN DU JURILINGUISTE ANGLAIS

o Le bureau de représentation ou de Liaison/Representative office

L'ouverture d'une société commerciale est généralement précédée de la mise en place d'un bureau de représentation (ou de liaison) aux fins de prospecter le marché. Selon le droit OHADA, le bureau de représentation ou de liaison traduit en anglais par l'expression « **representative office** » est une institution appartenant à une société et chargée de marquer le lien entre ce marché et le marché de l'État sur lequel elle se situe. Il n'a pas d'autonomie de gestion et n'exerce que des activités préliminaires ou auxiliaires concernant la société qui l'a créé (article 120.1 de l'AUSCGIE). C'est ainsi qu'en fiscalité, il bénéficie généralement d'un traitement spécial en fonction de la spécificité des activités menées trois arbitres (article 19 de l'AUA).

Par Laurent HOUNGNIBO, Juriste Traducteur Interprète anglais

LE COIN DU JURILINGUISTE PORTUGAIS

o Le bureau de représentation ou de Liaison/Gabinete de representação ou de ligação

L'ouverture d'un bureau de représentation ou de liaison, "**Gabinete de representação ou de ligação**" en portugais, est l'une des étapes précédant l'existence d'une société commerciale, aux fins de prospecter et de faire le lien entre le marché (au sens général) et le marché de l'État sur lequel elle est installée. Dans ce sens, le droit OHADA, par l'article 120/1 de l'AUSCGIE, prévoit qu'il appartient à la "société-mère" et n'a pas d'autonomie de gestion et ne se limite qu'aux activités préliminaires ou auxiliaires concernant la société qui l'a créé. Ainsi, en fiscalité, il bénéficie généralement d'un traitement spécial en fonction de la spécificité des activités à mener.

Par Joao Carlos FERNANDES NEBONGO, Juriste Traducteur Interprète Portugais / Magistrat

LE COIN DU JURILINGUISTE ESPAGNOL

o Le bureau de représentation ou de Liaison/Oficina de representación

L'ouverture d'une société commerciale est généralement précédée de la mise en place d'un bureau de représentation (ou de liaison) aux fins de prospecter le marché. Selon le droit OHADA, le bureau de représentation ou de liaison traduit en espagnol par l'expression « **Oficina de representación** » est une institution appartenant à une société et chargée de marquer le lien entre ce marché et le marché de l'État sur lequel elle se situe. Il n'a pas d'autonomie de gestion et n'exerce que des activités préliminaires ou auxiliaires concernant la société qui l'a créé (article 120.1 de l'AUSCGIE). C'est ainsi qu'en fiscalité, il bénéficie généralement d'un traitement spécial en fonction de la spécificité des activités à mener.

Par Felipe Arnold EDJELA, Juriste Traducteur Interprète espagnol / Conseil Juridique et fiscal